Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL C	N° de Convention : 33451
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogio sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la met à disposition de l'élève : AUGUSTINE ERWANN Momicilié : Lotissement Paul et Virginie 223 Chemin de la plus Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TMP653 immatriculé sous de la plus d	Né(e) le : 12-01-2000 piscine 97411 BOIS DE NEFLES ST PAUL
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférent	s à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2019, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent su d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simil	ur l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état laire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractan le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afféren	<u>.</u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représent	ants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de at de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 04-09-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1 / 1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE